

# CLECT du 08 septembre 2022 17h30

## Rapport

La commission locale d'évaluation des charges transférées, informée le 17 juin des dates de séances à venir et convoquée le 02 septembre s'est réunie le 08 septembre à 17h30 au siège de la CCPBS sous la présidence d'Éric JOUSSEAUME.

Elle propose au vote des 12 communes le présent rapport d'évaluation des charges transférées s'agissant de l'évaluation du transfert de la compétence PLU à la CCPBS .

*La feuille de présence et d'émargement est jointe en annexe*

### Ordre du jour

- Transfert de la compétence PLU au 1<sup>er</sup> janvier 2022

## Transfert de la compétence PLU au 1<sup>er</sup> janvier 2022

### Contexte :

**Obligation de réunir la CLECT dans les 9 mois soit jusqu'au 30 septembre 2022 afin de produire un rapport d'évaluation des charges transférées qui sera soumis à la délibération des 12 communes : application du IV de l'article 1609 nonies C du CGI règle de droit commun**

- Adoption du rapport par délibération de la majorité qualifiée des conseils municipaux. Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale des communes membres ou bien par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population
- Le règlement actuel de la CLECT pose le principe d'une évaluation à partir des comptes administratifs des communes sur les 3 années précédant le transfert

\*\*\*\*



**Ce qui a été retenu à la majorité par la CLECT le 04 juillet 22 (cf. Compte rendu ) :**


- **Pour la méthode de calcul rétroactive**
  - Une temporalité de 10 ans est retenue pour le calcul des charges transférées
  - Intégrer le coût des schémas directeurs pour le calcul des charges transférées
  - Pas de prise en compte de la valorisation du coût RH des communes

- Retenir le critère Population DGF pour ramener le coût /hab /commune
  - **Orientations à travailler pour la prochaine réunion**
- Travailler sur d'autres hypothèses que celle qui applique le calcul de charges sur 10 ans de façon individualisée et rétroactive à savoir proposer une projection à 10 ans de l'évaluation du coût PLUi
- **S'agissant de l'évolution des PLU communaux et de la prise en charge des coûts** : proposer la répartition des charges comme suit dans le tableau ci-dessous : (il s'agit d'un point annexe à l'évaluation des charges transférées, ce principe de refacturation devra être acté dans une délibération en conseil).

Évolution PLU Communaux	
A la charge des Communes A compter du 1 <sup>er</sup> 01 2022	A la charge de la CCPBS A compter du 1 <sup>er</sup> 01 2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révisions des PLU</li> <li>- Modification des PLU</li> <li>- + coûts RH liés à répartir entre communes bénéficiaires (estimation 1chargé de mission PLU 41 000 €/an)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification de PLU communaux pour un sujet communautaire</li> <li>+ coûts RH</li> </ul>
Facturation intégrale par titre A la commune	Prise en charge de la quote part la CCPBS

S'agissant de l'évolution des coûts des PLU communaux, la réunion du 16 juin à Loctudy a posé le choix de 3 scénarii, lors du bureau communautaire du 07 juillet, les maires se sont positionnés sur le choix du scénario 3 « teinté de 2 ». Quelques communes ont fait remonter au service leur besoin de modification de PLU, ces demandes seront exposées et travaillées en commission urbanisme et planification de la rentrée.

Il doit être rappelé que de ces choix impacteront le calibrage du service et le temps à y consacrer.

 **Ce qui est attendu de la CLECT du 08 septembre 2022 :**

- **De débattre et poser son choix pour le rapport définitif à proposer au vote des 12 communes**
- **Pour se faire les membres disposent :**
  - **Du tableau des charges transférées à partir des données communales sur 10 ans 2012/2021 intégrant le coût des schémas directeurs sans RH .**
  - **Du tableau de projection des coûts du futur PLUiH sur les 10 prochaines années 2022/2031**
  - **Si les membres de la CLECT se positionnaient sur un coût PLUiH 2022/2031 pourrait se poser la question d'opter ou non pour une revoyure des coûts à n+X années pour vérifier l'adéquation entre la réalité des charges et recettes assumées et la projection.**

**attention dans cette situation les attributions de compensation sont révisées librement et nécessitent un vote à la majorité des 2/3 du Conseil communautaire et un vote à la majorité au sein des conseils municipaux concernées par la modification , ce qui implique une solidarité sans faille car une commune qui n'adopte pas la révision libre ne se voit pas appliquer la modification .**

1. Tableau des charges transférées à partir des données communales sur 10 ans 2012/2021 intégrant le coût des schémas directeurs sans RH.

	Dépenses	Recettes	Solde	Pop INSEE	Coût /hab INSEE	Pop DGF	Coût /hab DGF	coût/hab/an
Combrit	168 680,00 €	31 703,00 €	136 977,00 €	4 187	32,71 €	5 299	25,85 €	2,58
Ile Tudy	54 346,95 €	18 457,77 €	35 889,18 €	733	48,96 €	1 755	20,45 €	2,04
Le Guilvinec	64 543,49 €	60 129,00 €	4 414,49 €	2 681	1,65 €	3 672	1,20 €	0,12
Loctudy	211 349,97 €	33 291,93 €	178 058,04 €	4 013	44,37 €	6 124	29,08 €	2,91
Penmarc'h	83 119,00 €	21 150,00 €	61 969,00 €	5 149	12,04 €	7 141	8,68 €	0,87
Plobannalec Lesconil	141 929,00 €	19 675,00 €	122 254,00 €	3 568	34,26 €	4 421	27,65 €	2,77
Plomeur	41 449,82 €		41 449,82 €	3 828	10,83 €	4 181	9,91 €	0,99
Pont l'Abbé	248 583,11 €	82 181,80 €	166 401,31 €	8 369	19,88 €	9 146	18,19 €	1,82
St Jean Trolimon	10 742,16 €		10 742,16 €	933	11,51 €	1 089	9,86 €	0,99
Treffogat	123 370,98 €	16 593,00 €	106 777,98 €	2 406	44,38 €	3 165	33,74 €	3,37
Tréguennec	38 797,38 €	8 476,50 €	30 320,88 €	316	95,95 €	431	70,35 €	7,04
Tréméoc	26 171,00 €	9 567,00 €	16 604,00 €	1 347	12,33 €	1 466	11,33 €	1,13
<b>Total des 12 communes</b>	<b>1 213 082,86 €</b>	<b>301 225,00 €</b>	<b>911 857,86 €</b>	<b>37 530</b>	<b>24,30 €</b>	<b>47 890</b>	<b>19,04 €</b>	<b>1,90</b>

## 2. Estimation des coûts futurs du PluiH sur 10 ans ( annexes tableau général + diaporama )

### Dépenses d'études

Tous les montants figurant dans les tableaux ci -après sont exprimés en TTC

1. Calcul PLUIH

EPCI	Nombre de Communes	Etudes PLUI			Etudes annexes			Sous-Total Etudes (coûts variables)	Coût moyen études par commune
		Bureau d'études	Concertation	Evaluation environnementale	Habitat	Diag agricole	Commerce		
Quimperlé Communauté (appel offres 2018) *	16	160 000 €	32 040 €	40 000 €	17 000 €	12 000 €		261 040 €	16 315 €
Morlaix Communauté (appel offres 2015) *	26			416 400 €		22 800 €	18 000 €	457 200 €	17 585 €
CCPI (appel offres 2021)	19			487 800 €		30 720 €		518 520 €	27 291 €
CCPL (estimatif CLECT)	19			378 000 €		60 000 €		438 000 €	23 053 €
<b>Pays Bigouden Sud</b>	<b>12</b>	<b>192 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>54 000 €</b>	<b>36 000 €</b>	<b>20 000 €</b>		<b>320 000 €</b>	<b>26 667 €</b>

## Dépenses juridiques et de procédure

EPCI	Juridique	Coûts de procédure				Sous-Total coût de procédure	Coût moyen de procédure par commune	Total PLUI
		Assistance juridique	Annonces légales	Enquête Publique/regist	Affichage réglementaire			
Quimperlé Communauté (appel offres 2018) *	22 000 €	10 000 €	62 000 €	5 200 €	50 000 €	127 200 €	7 950 €	410 240 €
Morlaix Communauté (appel offres 2015) *	30 000 €	18 000 €	48 000 €			66 000 €	2 538 €	553 200 €
CCPI (appel offres 2021)	28 800 €							
CCPL (estimatif CLECT)	30 000 €							
<b>Pays Bigouden Sud</b>	30 000 €	10 000 €	62 000 €	5 200 €	5 000 €	82 200 €	6 850 €	432 200 €
	30 000 €	82 200 €						

## Récapitulatif des dépenses et recettes d'investissement

### 2. Récapitulatif Coût PLUih

Dépenses investissement		Recettes investissement	
PLUih	432 200 €	PLUih DGD	100 000 €
Zonage Eaux Usées	161 000 €	PLUih FCTVA (16,404%)	70 898 €
Total dépenses	593 200 €	Total recettes	170 898 €
<b>Solde</b>	<b>422 302 €</b>		



## Calcul RH lié aux besoins du service planification locale

### 3. Calcul RH

3. Calcul RH		
Dépenses fonctionnement		
RH	Quotité	Montant annuel
Responsable	10,00%	8 437 €
Chargée mission PLUih	100,00%	47 291 €
Chargé(e) PLU communaux	0,00%	0 €
Assistant(e) planification	50,00%	20 222 €
SIG	50,00%	22 399 €
Total RH		98 349 €
Fonctions ressources 10%		9 835 €
Total RH avec fonctions ressources		108 184 €
<b>Total RH sur 10 ans</b>		<b>1 081 836 €</b>

## Synthèse et coût par habitant

### 4. Synthèse

Total dépenses PLUiH+EU	593 200 €
Total dépenses RH	1 081 836 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 675 036 €</b>
<b>Total recettes</b>	<b>170 898 €</b>
<b>Solde</b>	<b>1 504 138 €</b>

### 5. Coût par habitant

<b>Coût PLUiH/Habitant sur 10 ans</b>	<b>3,14 €</b>
---------------------------------------	---------------

Comparaison du coût par habitant **sans RH** sur 10 ans  
des PLU communaux par rapport au PLUih

6. Comparaisons

	Solde Sans RH	Coût/habitant sans RH sur 10 ans
PLU Communaux	911 858 €	1,90 €
PLUih	422 302 €	0,88 €

Comparaison du coût par habitant avec RH sur 10 ans  
d'un PLU communal (exemple de Combrit) par rapport au PLUih

Exemple Coût Combrit avec RH sur 10 ans	Coût PLUih avec RH sur 10 ans
364 242 €	1 504 138 €
6,87€/habitant	3,14 €/habitant



Les membres de la CLECT à l'unanimité des membres présents proposent :

- De retenir une évaluation à partir des coûts évalués du PLUiH telle que développée dans le présent rapport
- De retenir le montant de 3.14 euros /hab X pop DGF
- De retenir les montants proposés dans le tableau récapitulatif ci-dessous
- De retenir une clause de revoyure à la mi 2025 (état des lieux des dépenses /recettes)

Le présent rapport sera notifié pour approbation à l'ensemble des communes .

## Observations

### Pour rappel

Coût PLUiH/Habitant sur 10 ans	<b>3,14 €</b>
--------------------------------------	---------------

### 7. Imputation Communes

	Population DGF	Montant AC annuel/commune
Combrit	5 299	16 643,19 €
Ile Tudy	1 755	5 512,13 €
Le Guilvinec	3 672	11 533,08 €
Loctudy	6 124	19 234,37 €
Penmarc'h	7 141	22 428,58 €
Plobannalec Lesconil	4 421	13 885,55 €
Plomeur	4 181	13 131,76 €
Pont l'Abbé	9 146	28 725,92 €
St Jean Trolimon	1 089	3 420,35 €
Treffiagat	3 165	9 940,69 €
Tréguennec	431	1 353,69 €
Tréméoc	1 466	4 604,44 €
<b>Total des 12 communes</b>	<b>47 890</b>	<b>150 413,76 €</b>



CLECT PLUiH 08/09/2022

19